

**COMITE DES ACTIVITES SOCIALES
DES INSTITUTIONS ET ORGANES
DE L'UNION EUROPEENNE
A LUXEMBOURG**

Luxembourg, le 5 juillet 2013

**COMPTE RENDU DEFINITIF
DE LA REUNION EXTRAORDINAIRE
DU 31 MAI 2013**

Participants : voir liste en annexe

1. FINANCEMENT DE LA RENOVATION DU FOYER EUROPEEN

Le tableau ci-dessous précise quels sont les comités du personnel et quelles sont les administrations qui disposent d'un mandat afin de statuer sur le financement de la rénovation du Foyer européen par l'utilisation du fonds de réserve du C.A.S.

Institutions	Comité du Personnel	Administration
CE	Pas de mandat	Mandat
PE	Pas de mandat	Pas de mandat
CdJ	Mandat	Mandat
CdC	Mandat	Mandat
BEI	Mandat	Mandat
CdT	Pas de mandat	Mandat

Compte tenu que la majorité qualifiée est requise dans le cas de figure qui nous occupe, J. STRYHN MEYER décide de mettre fin à la réunion et de reporter le point à l'ordre du jour de la prochaine réunion qui se tiendra le 14 juin prochain.

D'après D. DECOUTERE, représentant du comité du personnel du Parlement européen, le service juridique du Parlement européen pourrait être saisi afin de vérifier la légalité de l'utilisation de la réserve et l'appartenance du fonds.

R. STEINMETZ précise que l'appel d'offres pour attribuer les travaux est en cours. Toutes les entreprises éligibles ont reçu les cahiers techniques et ont demandé à visiter les lieux. L'étendue des travaux sera fixée à la lumière des offres financières reçues et en fonction de l'argent disponible.

La prochaine réunion du CAS se tiendra le vendredi 14 juin à partir de 9 h 15 dans la salle M4 au Complexe des Conférences, bâtiment Jean Monnet.